



**Mémoire dans le cadre de la consultation prébudgétaire du Ministre des
finances du Québec**

Budget 2026

Il faut remettre l'exigence de la justice sociale, au premier plan

**Mémoire
de l'Organisation D'Aide aux Sans-emploi
(ODAS - Montréal)
rédigé par Monsieur Omer COUPAL
du comité fiscalité**

**Ce mémoire est présenté au Ministre des finances du
Québec**

**ODAS - Montréal
208-2515, rue Delisle, Montréal (Québec) H3J 1K8
Courriel : odasmtl@gmail.com
ODAS - Montréal - 10 février 2026**

Montréal le 10 février 2026

Monsieur Éric GIRARD
Ministre des finances du Québec
Ministère des finances du Québec
390 boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 3H4

OBJET : Consultation prébudgétaire 2026

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la consultation prébudgétaire en vue de la préparation du budget du Québec 2026, nous vous transmettons, au nom de l'Organisation D'Aide aux Sans emploi (ODAS-Montréal) notre Mémoire.

Monsieur le Ministre, il faut remettre l'exigence de la justice sociale, au premier plan.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Le Secrétaire du Conseil,

Monsieur Omer COUPAL
ODAS-Montréal

Il faut remettre l'exigence de la justice sociale, au premier plan

ORGANISATION D'AIDE AUX SANS EMPLOI (ODAS-MONTRÉAL)

**Mémoire dans le cadre de la consultation pré-budgétaire du Ministre des finances
du Québec**

Budget 2026

Présentation de l'Organisation D'Aide aux Sans emploi (ODAS-Montréal)

Depuis sa fondation en 1985, l'Organisation D'aide Aux Sans-emploi (ODAS-Montréal) est un organisme communautaire autonome venant en aide aux personnes à l'aide sociale dans son milieu, l'Ouest de l'île de Montréal.

L'ODAS-Montréal est un organisme financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIIS) et diverses communautés religieuses.

L'ODAS-Montréal est membre du Regroupement national, le Front Commun des Personnes Assistées Sociales du Québec (FCPASQ), de la Table de quartier Solidarité St-Henri, de la TROVEP-Montréal, des Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite-Bourgogne et du Groupe de Recherche et de Formation sur la Pauvreté au Québec (GRFPQ). L'ODAS-Montréal participe à des activités du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Consultation prébudgétaire

Au cours des dernières semaines, le Ministre des finances du Québec a lancé une consultation prébudgétaire afin de recueillir les commentaires et suggestions des particuliers et des organisations en vue de la préparation du **budget du Québec 2026**.

Considérations générales

Préserver notre État-providence

Depuis la révolution tranquille, le Québec a choisi la social-démocratie comme projet politique de société en favorisant la création d'un État-providence interventionniste en matière sociale (ex : éducation, santé, **soutien du revenu**). Cet

État qui assure une juste répartition de la richesse entre ses citoyens et l'égalité des chances, en leur permettant d'avoir accès à des services publics universels et de qualité et sans frais. Cet État lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela a permis de bâtir une société plus égalitaire, inclusive et solidaire. Un fort consensus populaire a émergé depuis la révolution tranquille jusqu'à ce jour : il faut collectivement utiliser les ressources de la société, par la fiscalité, pour financer nos services publics et nos programmes sociaux.

Préserver notre filet de sécurité sociale

De maintenir et bonifier l'ensemble de nos programmes sociaux (ex : aide juridique, aide financière de dernier recours, aide financière aux études (prêts et bourses), allocation-logement, assurance-automobile, assurance-parentale, indemnisation des accidents du travail, indemnisation des victimes d'actes criminels, soutiens financiers aux enfants (allocation familiale), logement social.

Que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale est une priorité afin de respecter la dignité humaine.

De mieux financer notre réseau public de santé et des services sociaux ainsi que notre réseau public des écoles primaires, secondaires, et postsecondaires (Cégep et université).

Le droit à la sécurité du revenu

En matière de sécurité du revenu, la première loi d'aide sociale de 1969 avait pour objectif de substituer un principe de justice sociale à une approche fondée sur la charité. Tel que relevé brillamment dans le rapport Boucher de 1963, l'État a un devoir de venir en aide aux personnes et aux familles se trouvant dans une situation de pauvreté. Ce principe de solidarité sociale fut d'ailleurs consacré dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Dans cet ordre d'idées, l'aide sociale devrait être inconditionnelle et non être attribuée selon le mérite des prestataires. Chacun devrait avoir droit à un revenu décent lui permettant d'assurer ses besoins de base.

Maintenir les programmes sociaux comme outil de développement économique du Québec :

Que l'État en soutenant, par ses programmes sociaux, les personnes à faibles revenus contribuent à notre prospérité économique et au développement économique des régions en soutenant notre demande intérieure de produits et services, sur l'ensemble du territoire québécois.

Favoriser une gestion optimale et rigoureuse : NON À L'AUSTÉRITÉ

Dans un souci d'assurer la pérennité de notre État-providence, il est nécessaire de gérer, avec le concours des syndicats, les ressources de l'État avec rigueur et d'une façon optimale. (Par exemple : mieux contrôler le coût des médicaments).

NON à l'austérité budgétaire et NON au saccage de nos services publics.

NON à l'imposition d'un ticket modérateur dans le réseau de la santé.

Rechercher de nouvelles sources de financement de notre État-providence

L'État a l'obligation de rechercher de nouvelles sources de financement pour assurer la pérennité de l'État-providence. Nécessité de continuer, avec le concours de la population, à un débat national afin d'identifier ces nouvelles sources de revenus fiscaux (ex : accroître l'impôt sur le revenu des entreprises et des plus nantis, accroître l'imposition du gain en capital).

Maintenir une fonction publique

Nécessité d'une fonction publique permanente compétente et syndiquée pour assurer la livraison de services publics et des programmes sociaux. Nécessité de reconnaître et valoriser davantage notre fonction publique, son personnel et son expertise technique. Assurer à nos fonctionnaires, par la négociation de bonne foi d'une convention collective, des conditions de travail avantageuses et respecter les engagements de l'État en matière de régime de retraite. Investir davantage dans la formation continue auprès des fonctionnaires.

Non à la privatisation des services publics et au PPP

S'opposer à tout projet gouvernemental visant à privatiser nos services publics. Non aussi au PPP (partenariat-public-privé).

NON à la vente des actifs de l'État

NON à la vente des actifs de l'État et des sociétés d'État (ex : Hydro-québec, Société des Alcools du Québec et de Loto-Québec). Ces Sociétés d'État versent annuellement plusieurs milliards, sous forme de dividendes, à son actionnaire, l'État québécois. De plus, ces Sociétés d'État sont des instruments collectifs contribuant au développement économique sur l'ensemble du territoire québécois

Participation au sondage en ligne en prévision du Budget Québec 2026

Participation de notre organisme, le 14 janvier 2026, au sondage en ligne du ministère des finances du Québec sur les priorités du prochain Budget du Québec 2026-2027, dans le cadre des consultations prébudgétaires du Québec 2026-2027.

Selon notre organisation, les priorités du gouvernement du Québec pour son prochain budget : soutenir davantage les Québécois plus vulnérables (logements abordables, action communautaire et itinérance), investir dans les missions de l'État, retarder le retour à l'équilibre budgétaire pour éviter de ralentir la croissance des dépenses liées aux principales missions de l'État (par exemple : santé, éducation et enseignement supérieur), agir sur le coût de la vie, notamment en matière d'alimentation et de transport et réduire le coût des logements), et **bonifier le soutien aux aînés et aux clientèles plus vulnérables financièrement**), et améliorer l'accès aux services publics offerts à la population, notamment en santé.

Contexte économique

Le Québec doit continuer de s'ajuster à un contexte économique caractérisé par une grande période d'incertitude et d'imprévisibilité : Impérialisme américain, intensification du protectionnisme, mésentente commerciale, guerre tarifaire et de perte d'emploi et hausse du taux de chômage, contexte difficile pour faire des affaires commerciales.

Il faut accroître la souveraineté économique du Canada et du Québec.

Il faut s'attendre à une renégociation de l'accord de libre échange États-Unis d'Amérique-Canada-Mexique dont le terme vient à échéance en 2026. Il faut se rappeler que ce traité de libre échange couvre 85% de nos échanges commerciaux avec les États-Unis d'Amérique, notre plus grand partenaire commercial.

Contexte général

Le Québec est frappé par plusieurs crises : la crise de la dégradation des finances publiques et la décote du Québec en avril 2025, la crise du pouvoir d'achat dont la hausse de l'inflation alimentaire forte et persistante depuis de nombreuses années, la crise du logement et de l'itinérance et la crise de la dégradation des services publics (présence d'un réseau scolaire à 3 vitesses, un réseau de santé à 2 vitesses. Grande difficulté d'avoir accès au réseau public de santé : en novembre 2025 plus de 141873 Québécois figuraient sur la liste d'attente en chirurgie, 1,4

millions de Québécois qui n'ont pas accès à un médecin de famille, leur seule option est alors de se rendre aux urgences. La situation dans les urgences est inquiétante. Par exemple : près de 430000 patients ont quitté l'urgence avant d'être soignés en 2024-2025. En 2024-2025, la durée médiane de séjour des patients y était de 5 heures et 23 minutes, alors qu'elle atteignait 20 heures et 24 minutes pour les patients admis à l'hôpital

À ces crises, il faut ajouter la crise climatique.

Le débat politique est très polarisé au Québec (ex : finance publique, politique fiscale, lutte à la pauvreté), surtout dans un contexte préélectoral au Québec (des élections générales le 5 octobre 2026)

Ce contexte général favorise une hausse significative des inégalités sociales.

Ces crises contribuent à appauvrir durement les personnes assistées sociales, les aînés à faible revenu et les petits travailleurs au salaire minimum.

Le journal le Devoir a publié le 28 octobre 2025 un article sur la hausse marquée des inégalités au Québec à partir d'une étude de l'Observatoire québécoise des inégalités. Selon les données publiées par l'Observatoire, la forte hausse du coût de la vie après la pandémie a provoqué une croissance marquée des inégalités au Québec et au Canada.. Plus spécifiquement, les plus riches se sont enrichis et les plus pauvres se sont appauvris après la forte hausse des prix particulièrement ceux du logement et de l'alimentation. Par exemple : durant les cinq dernières années (2020-2025) l'augmentation totale des prix a été de 21,8% au Québec. Au cours de cette période, le prix du logement a augmenté de 31,4% et l'alimentation de 28,2%. Selon l'Observatoire sur les inégalités, ces deux postes budgétaires occupaient 50% des dépenses des 20% les plus pauvres de la population au Québec, mais seulement 22% des dépenses des 20% les plus riches.

L'État doit intervenir maintenant pour améliorer significativement les conditions de vie de ces personnes. Le Québec est une société riche qui doit faire preuve de plus de solidarité.

Il est prioritaire de réinvestir massivement dans notre filet social dans une recherche du bien commun.

L'urgence de lutter contre la pauvreté

Au cours des dernières années au Québec, la situation socioéconomique des personnes à faible revenu dont les personnes assistées sociales, les aînés les

plus vulnérables et les petits travailleurs au salaire minimum s'est grandement détériorée.

Comme mentionné plus haut, on a assisté à un accroissement voire à une aggravation des inégalités sociales. Le gouvernement du Québec n'a manifesté aucune volonté politique d'y remédier.

Contexte factuel

Ce contexte factuel se base sur l'information contenue dans le Manifeste : le discours doit changer : parlons de pauvreté du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

645 000 personnes au Québec ont des revenus insuffisants pour couvrir leurs besoins essentiels (ex : se nourrir, se loger, se déplacer, se vêtir, et autres nécessités), selon les seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC). Parmi ces personnes, 356 000 vivent seules, selon les statistiques de 2023. En 2024, le seuil de la MPC pour une personne seule vivant dans la région métropolitaine de Montréal est de 24 783\$.

185 700 personnes travaillaient au salaire minimum en 2024. Le taux horaire du salaire minimum est actuellement de 16,10\$ l'heure. Au Québec, travailler à temps plein au salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté. En effet, en 2025, une personne qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum a un revenu annuel disponible de 26 906\$, soit un revenu à peine supérieur à ce qu'il faut pour couvrir les besoins de base selon la MPC. En 2025, au Québec, une personne qui travaille à temps plein doit gagner 28\$ l'heure pour pouvoir vivre en dehors de la pauvreté..

202 735 ménages québécois, en 2021, affectaient plus de 30% de leurs revenus aux frais de logement et, parmi eux, 41% y consacraient plus de 50%. 32,6% représente l'augmentation des prix de loyers entre 2020 et 2024.

1723 000 personnes, en 2023, c'est à dire 19,8% de la population québécoise ont connu à des degrés divers, un ou plusieurs épisodes d'insécurité alimentaire. Il s'agit d'une augmentation de plus de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Par exemple : le taux d'insécurité alimentaire touche 22,6% les personnes seules. En 2024, **10,4% de la population québécoise (940 781 personnes)** ont eu recours aux services d'une banque alimentaire. Il s'agit d'une augmentation de 53% depuis 2021.

Seulement 37% des élèves des écoles publiques en classe ordinaire accèdent aux études supérieures, alors que ce taux s'établit à environ 77% pour les élèves des programmes particuliers et des écoles privées. En 2022, **seulement 39% des élèves de 19 ans du cinquième le plus pauvre de la population étaient inscrits aux études supérieures**, comparativement à 76% pour les élèves du cinquième le plus riche.

Selon le Bilan Faim 2025, l'insécurité alimentaire continue de s'aggraver au Québec alors que l'achalandage dans les banques alimentaires fracasse de nouveaux records. Selon ce bilan, près de 3,1 millions de demandes d'aide alimentaire en mars 2025. Il s'agit d'une progression de 6,6% depuis l'an dernier. Cette hausse est encore plus importante lorsqu'on la mesure sur trois ans, avec un bond de 37% depuis 2022.

Le dénuement total vécu par les personnes assistées sociales

Le régime d'aide financière de dernier recours maintient les personnes assistées sociales dans une grande précarité financière, en leur accordant des prestations trop basses ne couvrant qu'une partie de leurs besoins essentiels.

Pensons à une personne seule sans contrainte à l'emploi au programme d'aide sociale qui reçoit, en 2025, une prestation annuelle de base de **9948\$** pour payer son logement et sa nourriture. En 2024, le seuil de la Mesure du Panier de Consommation (MPC) pour une personne seule vivant dans la région métropolitaine de Montréal est de 24 783\$. Rappelons qu'aucun des programmes d'assistance sociale (aide sociale, solidarité sociale, objectif emploi et revenu de base) ne permet de disposer d'un revenu suffisant pour couvrir les besoins essentiels selon la MPC.

L'insuffisance chronique des prestations d'aide sociale est due en grande partie à des préjugés sociaux négatifs persistants véhiculés à l'égard des personnes à la sécurité du revenu. Des préjugés souvent portés par la classe politique elle-même et, selon lesquels, elles seraient toutes paresseuses, fraudeuses, responsables de leur sort ou susceptibles de se complaire dans l'aide sociale si elles sont trop bien traitées.

Au cours des dernières années, l'ancien Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) du Québec, Monsieur François Blais reconnaissait dans un article paru dans le journal LaPresse le 18 janvier 2020 que l'aide sociale est un programme d'une autre époque, qui ne répond plus à nos besoins comme auparavant. Selon l'ancien ministre du gouvernement Couillard, l'aide sociale piège les gens dans la pauvreté. Par exemple : on réduit l'aide sociale si la personne gagne un revenu de travail (sauf pour une exemption pour les premiers 200\$ par mois pour des revenus de travail). Il donne un autre exemple : si vous perdez votre travail, vous devez vous

départir d'une partie de vos actifs (ex : maison, REER) pour avoir droit à l'aide sociale. L'ancien Ministre indique aussi que l'aide sociale varie selon son statut conjugal.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté demande à l'État du Québec de rehausser les protections publiques dont l'aide financière de dernier recours de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC), afin de couvrir la presque totalité des besoins de base. .

La Ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire a déposé le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 : Mobiliser, Accompagner, Participer. **Ce plan ne propose aucune augmentation des seuils des prestations d'aide sociale.**

Contrairement aux 3 autres plans gouvernementaux, le gouvernement du Québec ne propose aucune mesure structurante capable d'avoir un effet durable sur la pauvreté (ex : programme revenu de base et augmentation des prestations d'aide sociale (3^{ième} plan), crédit d'impôt de solidarité (crédit remboursable) (2^{ème} plan), crédit d'impôt remboursable Soutien aux enfants (allocation familiale) et crédit d'impôt remboursable Prime au travail (1^{er} plan). Pour financer sur cinq ans ce 4^{ième} plan d'action Gouvernemental, une somme de 750 millions de dollars est prévue, alors que le financement du 3^e plan était de 3 milliards de dollars.

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté dénoncent la mesure du 4^e plan visant à appauvrir plusieurs dizaines de milliers de personnes, majoritairement des femmes monoparentales et des personnes âgées de 58 ans et plus, qui n'auront plus droit à une allocation pour contraintes temporaires. Cela représente une perte annuelle de revenu pouvant atteindre une somme de 2000\$. Selon le Collectif ces coupes permettront au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'économiser 98,7 millions de dollars sur cinq ans.

Afin de respecter la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et d'assurer un niveau décent à tous et toutes, le gouvernement du Québec doit au minimum garantir un revenu suffisant pour couvrir les besoins de base selon les seuils de la Mesure du Panier de consommation (MPC).

Crise du logement

La crise du logement s'est intensifiée en l'absence de logements sociaux en nombre suffisant et des hausses élevées de loyers ne respectant pas la capacité de payer des plus vulnérables, et par le fait que le gouvernement du

Québec a nié jusqu'à tout récemment l'existence de cette crise. Cette crise du logement amène de plus en plus de gens vers une grande précarité voire vers l'itinérance. Certains experts anticipent que cette crise va durer jusqu'en 2030. Le FRAPRU exige, la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux au cours des 5 prochaines années. Le RCLALQ exige une meilleure protection des droits des locataires.

Contexte budgétaire 2025-2026

Monsieur le Ministre des finances du Québec, nous sommes conscients de la dégradation des finances publiques de l'État du Québec. Et du défi que cela représente pour le Québec.

Budget Québec 2025

Présentation de quelques faits saillants du Budget Québec 2025 : Un Québec fort déposé le 25 mars 2025, à l'Assemblée nationale du Québec, par le Ministre des finances du Québec, Monsieur Éric GIRARD.

Pour la période **2025-2026**, les revenus de l'État du Québec s'élèveront à 156,3 milliards de dollars et les dépenses à 165,8 milliards de dollars. Les dépenses budgétaires incluent une provision pour éventualités de 2 milliards de dollars et du versement au Fonds des générations de 2,4 milliards de dollars.

Déficit budgétaire historique

Le déficit estimé pour l'exercice financier 2025-2026 est de 13,6 milliards de dollars, soit 2,6 milliards de dollars de plus que prévu l'an dernier. Pour les prochaines années fiscales, le budget prévoit, par exemple, un déficit de 9,5 milliards de dollars pour l'année 2026-2027 et de 5,7 milliards de dollars pour 2027-2028.

Le budget prévoit le retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030 dans le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été déposé lors du budget.

Priorités budgétaires aux grandes missions de l'État (santé (hausse de 3%), éducation (2,2%), la hausse du financement est insuffisant pour couvrir les coûts de système. Retour de l'austérité budgétaire.

Bonification de la rente de retraite de la RRQ pour ceux bénéficiant de la rente d'invalidité. Mesure qui vise en sorte que les bénéficiaires de la rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec recevant un versement de 60 à 65 ans ne soient pas pénalisés sur leur rente de retraite lorsqu'ils atteindront 65 ans.

Révision générale des programmes et des dépenses fiscales (ex : crédits d'impôts) permettant de réaliser des économies de 3 milliards de dollars sur 5 ans avec l'abolition de différents crédits d'impôt dont l'abrogation du crédit d'impôt non remboursable pour les travailleurs expérimentés de 60 à 64 ans depuis le 1^{er} janvier 2025.

Budget Québec 2025 prévoit une hausse, à compter du 1^{er} janvier 2026, du taux d'inclusion du gain en capital pouvant entraîner des revenus de 1,8 milliards de dollars sur cinq ans à la condition que cette mesure fiscale prévue dans le budget fédéral 2024 entre en vigueur à Ottawa. Il s'agit de hausser le taux d'inclusion de 50% à 66,7% du gain en capital excédant 250 000\$.

Aucune modification des taux d'imposition des sociétés ou des particuliers.

Budget prévoit de réserver une somme de 5,4 milliards de dollars pour stimuler et dynamiser l'économie dans un contexte de pallier les dommages causés par les droits de douane américains.

Budget ne prévoit aucune mesure en matière de lutte contre la pauvreté. Aucune bonification des prestations d'assistance sociale. Pas d'aide directe ciblée pour les plus démunis.

Maintien des compressions budgétaires de 100 millions de dollars au Ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire du Québec pour financer la réforme du régime d'assistance sociale.

Pas de nouvelles constructions en logement social ou abordable.

En éducation, le budget ralentit sévèrement ses dépenses dans ce domaine.

Le budget prévoit faire des économies de 600 millions de dollars par année en plafonnant les tarifs de la main d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux et de plusieurs milliards de dollars par exemple par l'actualisation des programmes (400 millions de dollars par année), l'optimisation des dépenses administratives (plus de 1,3 milliards de dollars

par année) et la transformation de l'État (plus de 600 millions de dollars annuellement).

Québec veut rationaliser l'État et les finances publiques

Fin du bouclier fiscal, à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce crédit d'impôt remboursable auquel un contribuable a droit lorsque son revenu d'emploi augmente pour compenser la perte de la prime au travail et le crédit d'impôt pour frais de garde. Une aide en moyenne de 244\$ par contribuable.

Mise à jour économique et financière du Québec

Présentation de quelques faits saillants de la Mise à jour économique et financière du Québec 2025 déposée le 25 novembre 2025, à l'Assemblée nationale du Québec, par le Ministre des finances du Québec, Monsieur Éric GIRARD.

Déficit budgétaire en baisse passe de 13,6 milliards de dollars à 12,4 milliards de dollars, par rapport aux prévisions budgétaires du Budget Québec 2025, pour la période 2025-2026, après le versement au Fonds des générations

Déficit budgétaire **net** de 8 milliards si on tient compte du versement 2,5 milliards de dollars au Fonds des générations afin de réduire la dette publique et d'un montant réservé pour la provision (plan de contingence) de 2 milliards de dollars

Transfert des sommes dans le Fonds d'électrification et changements climatiques (FECC) aussi appelé le Fonds vert (1,8 milliards de dollars) dans le Fonds des générations. La Mise à jour économique que le FECC sera appelé à financer davantage le transport collectif.

Mise à jour économique et financière 2025 précise que pour la période 2024-2025, le déficit budgétaire au 31 mars 2025 a été de 7,3 milliards de dollars (après le versement au fonds des générations) et non de 10,4 milliards de dollar prévus dans le budget 2024-2025

Remettre 5,9 milliards de dollars aux contribuables d'ici 2030 par 2 mesures financières : l'indexation du régime fiscal et baisse du taux de cotisation à RRQ et RAPQ, afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables.

Indexation du régime fiscal (2,05%) de 4,1 milliards de dollars d'ici 2030 dont les crédits d'impôts et de plusieurs déductions, à compter du 1^{er} janvier 2026. Par

exemple : le seuil de non imposition passera de 18 571\$ à 18 952\$, et le montant du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité passera de 1256\$ à 1281\$, et celui de le montant maximal de l'allocation familiale passera de 3006\$ à 3068\$.

Baisse du taux de cotisation au Régime des rentes du Québec de 0,20 point de pourcentage à compter du 1^{er} janvier 2026 et du taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale de 13%, à cause de la bonne santé financière des deux caisses. L'économie maximale de ces 2 mesures sera de 182\$ pour un employé. Réduction du taux de cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) prive ces programmes de 800 millions de dollars et aucune bonification du montant de la prestation de décès non indexée depuis 1999.

Maintien du retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030

Économie du Québec est résiliente malgré le contexte 2026 de la renégociation du traité de libre échange Canada-États-Unis-Mexique

Taux de croissance des dépenses publiques en baisse ne couvrant pas les coûts de système.

Aucune réduction de la taxe sur l'essence à cause des coûts prohibitifs pour les finances publiques

Aucune mesure fiscale visant à augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. En effet, la mise à jour prévoit l'abandon de la hausse du taux d'inclusion de 50% à 66,7% du gain en capital excédant 250 000\$ prévue dans le Budget du Québec 2025, afin de s'harmoniser au plan fiscal avec le Budget du Canada du 4 novembre 2025, qui a abandonné l'adoption de cette mesure fiscale. Pour le Québec, cela représente une perte de revenus fiscaux de 1,8 milliards de dollars sur 5 ans.

Indexation annuelle des prestations d'assistance sociale à 2,05%, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Investissement supplémentaire de 58,8 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir les personnes les plus vulnérables. Par exemple : poursuite du programme de rénovation domiciliaire pour les personnes handicapées. Une somme de 400 millions de dollars est prévue pour relancer les entreprises durement touchées par les tarifs douaniers américains dans les secteurs agricole et forestier

Rappel de la présentation lors du budget 2025-2026, du plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2029-2030, après un examen complet des dépenses fiscales, tout comme des dépenses des ministères et des organismes. Par exemple, sur l'évaluation des mesures fiscales en procédant à une révision de certaines aides fiscales notamment sous la forme de crédit d'impôt, avec l'engagement d'optimiser le régime fiscal et de permettre une réduction des dépenses fiscales pouvant atteindre 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

Aucune marge de manœuvre, pour la suite du plan de redressement budgétaire pour 2026-2027 et les années suivantes. Afin de respecter ce plan de retour à l'équilibre budgétaire, le ministère des finances du Québec de trouver des revenus ou des économies supplémentaires d'un milliard de dollars en 2027-2028, puis de 2,5 milliard de dollars chacune des 2 autres années, pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Recommandations pour le Budget Québec 2026

Recommandations

Justice sociale

Le gouvernement du Québec doit adopter des mesures structurantes pour améliorer le revenu des personnes en situation de pauvreté dont la hausse des protections publiques dont l'aide financière de dernier recours afin d'assurer un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC)

Nous tenons à rappeler que plus on augmente le revenu disponible des contribuables à faible revenu, cela contribue à la relance économique en stimulant la demande intérieure de produits et services.

Mesures urgentes à l'aide financière de dernier recours

Annuler la compression de 100 millions de dollars (moyenne de près de 20 millions par année) sur le dos des personnes les plus mal prises, dans le cadre du programme d'aide sociale, pour financer la nouvelle réforme du régime d'assistance sociale de la Ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire. Cette réforme supprime le supplément versé sous forme d'allocations pour contraintes temporaires à l'emploi à **des personnes souvent très éloignées du marché du travail et âgées de 58 ans ou plus ou aux familles monoparentales ayant un enfant à charge de moins de 5 ans n'ayant pas de contraintes de santé reconnue** ou pour celles ne bénéficiant pas de la clause grand-père.

Rehausser le montant des prestations des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale au seuil de la Mesure du Panier de Consommation (MPC).

Pour ce faire, *il est nécessaire d'élargir le Programme de Revenu de Base (PRB) à tous les prestataires sans distinction, pour assurer la couverture des besoins essentiels;*

Augmenter l'indexation annuelle des prestations d'assistance sociale pour couvrir la hausse réelle du coût de la vie

Augmenter l'ajustement pour le logement déjà prévu de 50\$ à 200\$ par mois et dès sa présence au programme d'aide sociale, surtout dans un contexte d'une hausse très importante anticipée des loyers;

D'abroger, dès maintenant, la politique de l'avoir liquide zéro pour le requérant au programme d'aide sociale. Cela implique d'abolir le test d'admissibilité des avoirs liquides pour le programme d'aide sociale afin d'accorder au requérant à ce programme les exemptions mensuelles des avoirs liquides permises en cours d'aide financière (par exemple : 1500\$ pour une personne seule ou 2500\$ pour une famille) et que le montant de ces avoirs liquides exclus ne soit pas déduit de la prestation du mois de la demande d'aide financière.

Augmenter substantiellement le montant des avoirs liquides permis au programme d'aide sociale;

Assouplir le caractère d'aide financière de dernier recours (ex : abrogation de la contribution parentale en totalité)

Monsieur le Ministre, nous désirons porter à votre attention la recommandation de l'Observatoire Retraite formulée dans son Mémoire transmis lors des présentes consultations prébudgétaires 2025 concernant **le Régime des rentes et l'aide de dernier recours**.

Nous souscrivons à la recommandation de l'Observatoire Retraite et à sa mise en contexte :

Lorsque des personnes recevant l'aide de dernier recours atteignent l'âge de 60 ans, elles sont obligées de demander leurs rentes du RRQ même si les facteurs d'ajustement des rentes anticipées contribuent à diminuer le niveau de la rente jusqu'à la fin de la vie de la personne. Nous croyons que cet âge pourrait être relevé jusqu'à 65 ans dans le cas du Régime de rentes du Québec, ce qui ferait en sorte que les prestataires de l'aide de dernier recours âgés de 60 et 64 ans inclusivement pourraient avoir le choix entre toucher des montants de l'aide de dernier recours ou toucher les rentes du RRQ. Puisque les personnes âgées de 60 à 64 ans inclusivement sont souvent considérées trop âgées pour le marché du travail et trop jeunes pour les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse, elles constituent le groupe d'âge ayant le taux de pauvreté le plus élevé²⁶. ²⁶ Crespo, S. (2013). Le faible revenu des personnes âgées de 60 à 64 ans. Données sociodémographiques en bref, 18(1). Repéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/le-faible-revenu-des-personnes-agees-de-60-a-64-ans>

De retirer le caractère contraignant et punitif du programme objectif emploi;

Dans un souci d'humaniser les services dans les bureaux de Service Québec, nous exigeons le retour des agents d'aide financière dans ces bureaux afin de soutenir les personnes dans leurs démarches administratives pour obtenir l'aide financière de dernier recours à laquelle elles ont droit. Il faut aussi réduire le nombre de formulaires.

Salaire minimum

Augmenter le salaire minimum pour qu'une personne seule qui travaille 35 heures par semaine puisse sortir de la pauvreté;

Autres mesures structurantes

Mesures structurantes pour alléger le fardeau financier des personnes en situation de pauvreté : adoption d'une **politique globale en habitation** basée sur la reconnaissance du droit au logement Adoption d'une **loi-cadre sur le droit à l'alimentation** et augmenter la construction de logements sociaux à 50000 au cours des 5 prochaines années

Interdiction du privé en santé et élargir la couverture des soins de santé du régime public d'assurance maladie;

Assurer la gratuité et l'accès universel à l'éducation, des centres de la petite enfance aux études supérieures.

Bonification de la Prestation de décès

À l'instar du Réseau FADOQ, notre organisme demande d'augmenter la prestation de décès offerte à la succession par la Retraite Québec jusqu'à concurrence de 5 000\$. Instaurée en 1998, cette prestation unique pouvant atteindre la somme de 2500\$ n'a jamais été augmentée, ni ajustée ou indexée.

Le Réseau FADOQ rappelle que cette prestation est imposable, de telle sorte que le bénéficiaire ne recevra qu'une somme de 1 500 \$ nette.

Notre organisme demande de rendre cette prestation de décès non imposable.

Justice fiscale et budgétaire

Suspendre la contribution au Fonds de générations pour les prochaines années jusqu'au retour de l'équilibre budgétaire

Prolonger de quelques années supplémentaires la période du retour à l'équilibre budgétaire déjà prévue **pour éviter de ralentir la croissance des dépenses liées aux principales missions de l'État (santé, éducation et soutien du revenu)**

Stopper la réforme fiscale 2023

Les syndicats et des organisations de la société civile affirment que le gouvernement du Québec a contribué à la dégradation des finances publiques en ayant accordé des allègements fiscaux permanents surtout aux plus nantis. Par exemple, la baisse d'un point de pourcentage des deux premiers paliers d'imposition en 2023 entraîne une perte annuelle de revenu de 1,85G. Une partie de cette réduction de l'impôt de revenu est financé par le Fonds des générations. Si on ajoute à cette réduction d'impôt l'uniformisation de la taxe scolaire depuis 2020-2021 et le congé fiscal pour les grands investisseurs (158M\$ en 2024) cela représente une somme annuelle totale manquante équivalant à 2,76\$ en 2024, et pour les années suivantes. La réduction des impôts sur le revenu n'a pas bénéficié aux contribuables ayant de faible revenu. En 2025, un contribuable ayant des revenus de 20 000\$ a le droit à une réduction d'impôt de 14\$, si ce revenu est de 40 000\$ la réduction de 214\$, alors qu'elle est de 879\$ pour un contribuable dont le revenu est supérieur à 106 495\$

Réforme fiscale pour accroître les revenus annuels de l'État

Réformer le régime fiscal québécois pour accroître les revenus de l'État en mettant à contribution les particuliers les plus nantis et les entreprises, afin **d'investir davantage dans nos services publics et nos programmes sociaux;**

Nous proposons au gouvernement du Québec d'entreprendre une **réforme de la fiscalité** comportant principalement 3 mesures fiscales : **faire passer de 4 à 9 le nombre de paliers d'imposition pour les particuliers, d'instaurer un impôt sur le patrimoine et d'imposer la totalité des gains en capital des particuliers).**

Selon les informations contenues dans le Manifeste du Collectif pour un Québec sans pauvreté : le Discours doit changer. Parlons pauvreté, l'ajout de cinq paliers d'imposition permettrait à Québec d'augmenter ses recettes fiscales de près de 3 milliards de dollars par année, l'implantation d'un impôt progressif sur le patrimoine des ménages qui font partie des 10% les plus fortunés du Québec permettrait à Québec d'augmenter ses recettes fiscales de près de 6 milliards de dollars par année et l'imposition de la totalité des gains en capital des particuliers, plutôt que

seulement la moitié, permettrait à Québec de récolter près de 2 milliards de dollars par année.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté se base sur les études de la Coalition Main rouge, 10 milliards de solutions pour une société plus juste (2021) et de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (un nouvel impôt sur le patrimoine) 2025.

Autres mesures fiscales à court terme

Diminuer le plafond de cotisation des Régimes enregistrés d'Épargne-Retraite (REER);

Augmenter le taux d'imposition des entreprises à 15% (sauf pour les PME);

Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises (abolir le crédit d'impôt pour gain en capital, éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus et revoir les politiques de congés fiscaux);

Augmenter la contribution fiscale des banques et des autres institutions financières en rétablissant la taxe sur le capital;

Moduler la taxe de vente du Québec (TVQ) en fonction de la nature des biens achetés (ex : pour les biens de luxe et sur les services financiers);

Implanter l'impôt sur les successions dans l'attente de la mise en œuvre de l'impôt sur le patrimoine. Mentionnons que le Canada est le seul pays du G7 sans impôt sur les successions;

Rendre la prestation de décès non imposable

Modifier le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière afin d'en faire un crédit remboursable

Modifier le montant accordé en raison de l'âge ou une personne seule afin d'en faire un crédit d'impôt remboursable

Bonifier la politique fiscale d'incitation prenant la forme du crédit d'impôt remboursable de la Prime au travail (en augmentant son montant, en rehaussant le seuil de revenu pour y avoir accès), de la déduction pour travailleurs et du crédit d'impôt pour prolongation de carrière.

Bonifier le Crédit d'Impôt de Solidarité (CIS)

Nous recommandons de bonifier substantiellement le montant du crédit d'impôt de solidarité comme mécanisme fiscal de lutte à la pauvreté.

Monsieur le Ministre, nous vous invitons à lire l'article publié dans le journal LaPresse sous le titre Sortir progressivement de l'assistance sociale, le 27 mai 2024, et rédigé par deux anciens ministres du Québec, Messieurs François BLAIS

et Carlos LEITAO traitant du Crédit de solidarité (CIS) et du programme de revenu de base (PRB).

Bonifier le crédit d'impôt pour le soutien aux aînés

Le crédit d'impôt pour soutien des aînés accorde aux personnes de 70 ans et plus un montant maximal de 2000\$ par personne ou 4000\$ pour un couple dont chacun des conjoints est âgé de 70 ans à la fin de l'année. Étant donné que cette mesure fiscale est remboursable, elle est spécifiquement accessible aux aînés à faible ou moyens revenus. Selon les données fiscales 2022 disponibles, 38.77% des aînés de 65 ans et plus qui ont rempli leurs déclarations d'impôt avaient gagné moins que 25 000\$.

Par conséquent, nous recommandons, à l'instar d'Option consommateurs, au gouvernement d'élargir ce crédit d'impôt remboursable à toutes personnes ayant 65 ans ou encore d'octroyer un montant en fonction de l'âge dès 65 ans jusqu'à atteindre le montant maximum à 70 ans. on pourrait notamment s'inspirer des seuils appliqués pour le crédit d'impôt pour la solidarité, garantissant ainsi une couverture adéquate pour les ménages les plus touchés par les hausses tarifaires

Nous vous recommandons, à nouveau au Monsieur le Ministre, de rétablir le crédit d'impôt non remboursable pour la prolongation de carrière pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans pour favoriser le maintien ou l'intégration en emploi de ces derniers et éviter d'alourdir le fardeau fiscal de ces contribuables ayant des revenus de travail de 28 000\$, surtout dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et d'abandon de la politique fiscale d'imposer davantage le gain en capital favorisant les plus nantis ;

Modifier le crédit pour la prolongation de carrière afin d'en faire un crédit d'impôt remboursable.

À l'instar d'Option consommateurs, nous recommandons de bonifier le programme d'allocation-logement et de le verser sous forme de crédit impôt remboursable. Il est nécessaire d'élargir l'accès au Programme allocation logement aux personnes de moins de 50 ans, en élevant le plafond des revenus annuels admissibles et en intégrant son calcul dans la déclaration de revenus pour qu'elle soit versée automatiquement. Cette bonification permettrait de mieux répondre aux besoins croissants liés à la flambée des coûts du logement.

Nous invitons le gouvernement à s'attaquer à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal. Il faut aussi sanctionner l'optimisation fiscale. L'éthique doit être une valeur fondamentale dans toute refonte de notre régime fiscal.

Réforme du régime assurance médicaments

D'adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, notamment en instaurant un régime entièrement public d'assurance médicaments.

Réviser l'échelle de contribution au régime public d'assurance médicaments en ce qui concerne les personnes admissibles au Supplément de revenu garanti afin d'assurer une contribution plus progressive.

Déclaration de revenus préremplie

Monsieur le Ministre,

Rappelons que Revenu Québec, dans le cadre d'un projet pilote, en 2007, offrait gratuitement aux contribuables une déclaration de revenus préremplie, et que les utilisateurs étaient massivement satisfaits de ce formulaire simplifié. Cette initiative visait 100 000 personnes principalement des retraités, en raison de la simplicité de leurs déclarations de revenus.

Revenu Québec leur a transmis un formulaire papier, prérempli avec les informations fiscales dont il disposait dans leur dossier. Un bilan du projet, présenté en juin 2008, indique que seulement le tiers des personnes ciblées s'étaient servis dudit formulaire.

Mais parmi elles, le taux de satisfaction était presque total. Selon ce bilan de Revenu Québec (40 pages), plus de 98 pour cent considèrent que la déclaration de revenus préremplie est facile à comprendre, que les informations contenues dans la brochure explicative sont claires et que cette dernière leur a facilité la tâche.

Selon ce bilan, les contribuables qui n'ont pas utilisé le nouveau formulaire affirmaient l'avoir reçu trop tard. Ils déploraient aussi que ce formulaire ne permettrait pas de savoir si leur résultat était un solde ou un remboursement.

Rappelons Monsieur le Ministre des finances du Québec, en 2019, qu'à titre de responsable de Revenu Québec, vous avez rouvert la porte à une offre de formulaire préremplie.

Selon l'**Organisation D'Aide aux Sans emploi (ODAS-Montréal)**, il faut remettre l'exigence de la justice sociale et fiscale au premier plan.

En matière de lutte à la pauvreté, le discours doit changer, parlons pauvreté.

Le Québec est une société riche qui a les moyens d'**adopter des mesures structurantes pour améliorer le revenu des personnes en situation de pauvreté** dont la **hausse des protections publiques** afin d'assurer un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC).

L'État est un instrument du progrès social. Il faut donner à l'État les moyens pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. Il faut se servir de l'État pour améliorer les conditions sociales et économiques du Québec et des Québécoises et Québécois.

Dans cette perspective, notre organisme a signé le Mémoire du Collectif pour un Québec sans pauvreté : le Discours doit changer, Parlons pauvreté.